



Lettre

Titre	Ligne directrice sur la divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes et la ligne directrice sur les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres – Lettre (2018)
Catégorie	Normes de fonds propres
Date	28 mai 2018
Secteur	Banques Sociétés de fiducie et de prêts

Aux : Banques, Sociétés de portefeuille bancaires, Sociétés de fiducie et de prêt fédérales, Associations coopératives de détail

Le BSIF annonce la publication de la version finale de ses lignes directrices *Divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)* *Total Loss Absorbing Capacity* (terme anglais homologué par le secteur financier à l'échelle internationale). et *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres* Remplace le préavis intitulé *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III*, dont la dernière révision remonte à avril 2014..

Ensemble, ces lignes directrices énoncent les exigences auxquelles doivent soucrire les BISⁱ canadiennes (incluant les banques canadiennes d'importance systémique mondiale) en ce qui concerne la communication de la TLAC. Les BISⁱ doivent divulguer publiquement leurs déclarations sur la TLAC à compter de la période de déclaration se terminant le 31 janvier 2019.

La ligne directrice *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*, à laquelle toutes les institutions de dépôt fédérales doivent souscrire, a été mise à jour pour révoquer toutes les dispositions qui traitaient de la période de transition.

Le BSIF tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'exercice de consultation, qui a mené à la clarification de la fréquence des communications.



Je vous invite à transmettre vos questions et vos remarques concernant ces lignes directrices à Kathy Huynh, conseillère comptable principale, Division des pratiques comptables (kathy.huynh@osfi-bsif.gc.ca), ou à Liane Orsi, spécialiste des fonds propres, Division des fonds propres (liane.orsi@osfi-bsif.gc.ca).

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La surintendante auxiliaire

Secteur de la réglementation

Carolyn Rogers